

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 11-18865 / 111901
ETA SA Manufacture Horlogère Suisse, 2740 Moutier
secteur: Composant Aluminium.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
3 H
01.08.2011–31.07.2014 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 11-18845 / 112395
Securiton SA, 1205 Genève
Tunnels routiers en Suisse Romande: travaux d'installation et de maintenance
technique du système de sécurité et d'alarme.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
69 H
01.07.2011–30.06.2014 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 11-18812 / 101326
Jowa AG, 2072 St-Blaise
boulangerie (production et emballage).
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
43 H, 12 F
01.04.2011–31.03.2014 (Renouvellement/modification)
- 11-18816 / 101326
Jowa AG, 2072 St-Blaise
expédition.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
16 H
01.04.2011–31.03.2014 (Nouveau permis)
- 11-18821 / 101390
Jowa SA Boulangerie Express, 1227 Carouge GE
boulangerie express.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
11 H, 4 F
01.04.2011–31.03.2014 (Renouvellement/modification)

**Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 11-18819 / 101326
Jowa AG, 2072 St-Blaise
service d'entretien: interventions lors de problèmes techniques sur les équipements de production et les infrastructures des bâtiments du site.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
2 H
01.04.2011–31.03.2014 (Nouveau permis)
- 11-18827 / 109255
Richemont International SA, 1752 Villars-sur-Glâne
Centre Technique Corporate (CTC), Administrateurs: interventions lors de problèmes techniques TED pour le groupe Richemont. En collaboration avec les techniciens du CTC.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
4 H
01.07.2011–30.06.2014 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)

- 11-18888 / 110917
Merck Serono SA, 1211 Genève 20
President Office (chauffeur).
besoins spéciaux de consommation
1 H
01.10.2011–30.09.2014 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 11-18815 / 101326
Jowa AG, 2072 St-Blaise
pâtisserie.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
13 H, 3 F
01.04.2011–31.03.2014 (Nouveau permis)
- 11-18849 / 102127
Autodesk Development Sàrl, 2002 Neuchâtel 2
Enterprise Operations Centre
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
2 H, 1 F
01.08.2011–31.07.2014 (Nouveau permis)

Permis de travail pour les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 11-18817 / 101326
Jowa AG, 2072 St-Blaise
service d'entretien.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
6 H
01.04.2011–31.03.2014 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 11-18825 / 101744
Benteler Automotive, branch of Kindlimann SA, 2882 St-Ursanne
Frappe 1, Frappe 2, Frappe 3, Maintenance, Assurance qualité.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
96 H
09.07.2011–30.06.2014 (Nouveau permis)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

Permis de travail en continu atypique (sans alternance) (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)

- 11-18828 / 101024
ETA SA Manufacture Horlogère Suisse (Usine 20), 2052 Fontainemelon
Secteur Precitrame et Secteur Fleury
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
203 H, 106 F
01.08.2011–31.07.2014 (Nouveau permis)
- 11-18831 / 112451
ETA SA Manufacture Horlogère Suisse, 2046 Fontaines NE
Secteur Fleury
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
10 H, 2 F
01.08.2011–31.07.2014 (Nouveau permis)

Dérogation pour le personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 28 LTr)

- 11-18835 / 109077
Swissport International SA, Succursale de Genève, 1215 Genève-Aéroport
personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 47, al. 3, OLT 2).
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
200 H
01.01.2011–31.12.2011 (Renouvellement)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

12 juillet 2011

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail